

Quelques délibérations au sujet du canal
Localisation du canal sous terrain de la fontaine vers nouveau château.

D'après les délibérations des consuls Joseph Vidal et Joseph Bounaud **du 19 mars 1785**, Jean Agniel coseigneur de Vallabrix faisait valoir son droit de prise d'eau à la fontaine qui alimentait le vivier d'un pré via un canal sous terrain. D'après les dires de Jean Agniel, depuis les réparations faites à la fontaine en 1783/84, l'eau n'arrive plus au vivier, procès d'Agniel contre la communauté de Vallabrix, Eaux et Forêts à Ville Neuve de Berg.

Les consuls défendent la communauté (emprunts pour frais de justice).

Lors de cette délibération, les consuls disent en résumé **« sauf leur respect du au seigneur Agniel, non pas comme coseigneur justicier, mais comme particulier, rien n'a été changé depuis les réparations précédentes de 1768, le terrain est dans le même état coté jardin de La Clastre (jardin du prieur). Avant d'incriminer les dernières réparations de la fontaine, il ferait bien de regarder s'il n'y a pas quelques dérangements le long de son canal sous terrain ? »**

Il est dit également qu'un rouage remonte l'eau de 2 toises (4 mètres) jusqu'à jardin au dessus.

Jardin qui fût noble jadis, mais qui n'est plus noble.

Qu'il quadruple la consommation d'eau.

Jean Agniel étend l'irrigation sur des terres mitoyennes (non nobles).

Un fond (prétendu) noble ne peut pas être étendu aux fonds voisins. Autrement dit, bien qu'une terre soit (éventuellement) noble, si on possède une terre à coté, elle ne devient pas noble pour autant.

Pour mémoire, seules les terres nobles ont un droit d'eau venant de la fontaine.

(Pas moins de 6 pages de texte manuscrit pour cette délibération).

Délibération du 6 juin 1791, Maire Basile Gay, on apprend que Maître Bouschet avocat défendait Vallabrix, jamais il ne communiquera les « papiers » des audiences et ne justifiera le détail des frais. Bouschet refuse de poursuivre la défense de Vallabrix, Jean Louis Gilly avoué à Uzès et aussi notre greffier lors des délibérations prend la suite de la défense.

Délibération du 16 septembre 1792, Maire Pierre Bounaud (nommé à la séance du 20-11-1791) Basile Gay et Joseph Vidal nommés commissaires pour reprendre le procès à Uzès.

Délibération du 18 ventôse an II, (8 mars 1794) Maire Basile Gay.

On apprend que Gilly est arrêté. (Plus de défenseur contre Agniel, plus de greffier à Vallabrix !)

La fin de l'histoire reste à rechercher ! Jean Agniel aurait disparu de Vallabrix à cette époque ?

Sources Compoix 1728

Il faut savoir que Jean Agniel a repris les biens des Hoirs d'Anne de Ruffier. Vers 1755 à confirmer dans le détail des acquisitions et qu'il devient coseigneur.

Hoirs de Ruffier entre autres possessions :

Four Vielle, jardin, pré et viviers avec prise d'eau venant de la fontaine par un canal sous terrain. ... Au levant Chemin de St Victor (des Jardins), couchant soi-même, pour partie de la même pièce qui est rurale, de bise le chemin de la Fontaine, du marin Jean Boucarut. (Actuellement Lumbroso).

Ce canal passait sous le jardin de la Clastre et le pré du prieur Jacques de la Garde en 1728.

Suivant les descriptions du Compoix De la garde possédait des terrains de part et d'autre de la fontaine.

Notamment la partie jardins et figuiers sous l'église jusqu'au chemin de St Victor au couchant, au levant fontaine, Vallat de la fontaine, passage entre deux (canalette), de bise le chemin (sous l'église, chemin de la fontaine actuel).